


Délibération n°2023-11-01

Date 02/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 059-215906041-20231202-2023_11_001-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°182

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 3	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 05/12/2023 et publié le 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux décembre à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 27 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

Objet : Tarifs des concessions au cimetière et de la location du caveau communal

Le conseil municipal décide de fixer comme suit et à compter du 1er janvier 2024, les tarifs des concessions au cimetière, de location du caveau communal, à l'unanimité :

CONCESSIONS	TARIF
Concession de terrain trentenaire de 3 m <sup>2</sup>	150,00 €
Concession trentenaire après reprise de concession abandonnée	1 800,00 €
Concession trentenaire case de columbarium 2 places	600,00 €

LOCATION CAVEAU COMMUNAL	TARIF
Moins de 3 mois (par jour)	0,50 €
De 3 à 6 mois (par jour)	1,00 €
Plus de 6 mois	2,50 €

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD



Délibération n°2023-11-02

Date 02/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 059-215906041-20231202-2023\_11\_002-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°183

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 3	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 05/12/2023 et publié le 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux décembre à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 27 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Désignation d'un référent déontologue**

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 correspondant :

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

- soit un collège, composé de personnes (*si mutualisation*)

Considérant plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, *et à l'unanimité*, le conseil municipal décide :

- De désigner Monsieur Franck LECLERCQ comme référent de la commune de Troisvilles.

- De préciser que Monsieur Franck LECLERCQ exercera ses missions jusqu'au 30 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 059-215906041-20231202-2023\_11\_002-DE



- De préciser que tout conseiller municipal pourra saisir Monsieur Franck LECLERCQ et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

- De préciser que Monsieur Franck LECLERCQ percevra une indemnité fixée à 80 € par dossier tel que prévu par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

Délibération n°2023-11-03

Date 02/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/12/2023  
Reçu en préfecture le 05/12/2023  
Publié le  
ID : 059-215906041-20231202-2023\_11\_003-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°184

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 3	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 05/12/2023 et publié le 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux décembre à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 27 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Fixation des tarifs de consommation de gaz et d'électricité lors des locations de salles communales**

Suite à la hausse des tarifs pratiqués par nos fournisseurs de gaz et d'électricité ;

Le conseil municipal décide, *à l'unanimité*, de fixer le tarif de consommation de gaz et d'électricité pour les locations de salles communales à 0,80 centimes/m<sup>3</sup>.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

Délibération n°2023-11-04

Date 02/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/12/2023  
Reçu en préfecture le 05/12/2023  
Publié le  
ID : 059-215906041-20231202-2023\_11\_004-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°185

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 3	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 05/12/2023 et publié le 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux décembre à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 27 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaients présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaients absents : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet : Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner.  
Elle concerne les immeubles sis :

4 Ruelle Gosselin  
17 Rue du Villers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis :

4 Ruelle Gosselin  
17 Rue du Villers

de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

*NDLR : les déclarations d'intentions d'aliéner, en ce qu'elles contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers, ne sont pas communicables à des tiers (CADA, 28 mars 2002, n° 20021264).*


La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

Délibération n°2023-11-05

Date 02/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le
ID : 059-215906041-20231202-2023_11_0005-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°186

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 3	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 05/12/2023 et publié le 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux décembre à 9 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 27 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents :** M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

**Étaient absents :** Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.


**Objet : Tarif marché de Noël**

Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs à l'occasion du marché de Noël 2023 :

Bière de Noël	3€
Picon bière	3€
Bière	2.50€
Bière sans alcool	2.50€
Soft	2,50€
Eau minérale	1€
Croque Monsieur	3.50€
Croque Monsieur + salade composée	4€
Croque Maroilles	3.50€
Croque Maroilles + salade composée	4€
Huîtres	5€/assiette de 6

Le conseil municipal adopte les tarifs à 9 voix pour, 2 abstentions.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 =====

En exercice : 12	Présents : 8	Procurations : 3	Votants : 11
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 05/12/2023 et publié le 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux décembre à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 27 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

**Etaient absents** : Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON procuration M. Jérémy RICHARD.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Décision modificative n°2

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60622 : Carburants		1 000,00 €
D 60623 : Alimentation		9 000,00 €
D 60632 : Fournitures de petit équipement		12 000,00 €
D 60636 : Vêtements de travail		1 936,00 €
D 6064 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives		6 000,00 €
D 6067 : Fournitures non stockées - Fournitures scolaires		800,00 €
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	2 000,00 €	
D 612 : Redevances de crédit-bail		5 070,00 €
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics		15 000,00 €
D 61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant		350,00 €
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	140,00 €	
D 618 : Divers services extérieurs	2 000,00 €	
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 000,00 €	
D 623 : Publicité, publications, relations publiques		9 000,00 €
D 625 : Déplacements et missions		1 000,00 €
D 627 : Services bancaires et assimilés		400,00 €
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		20,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 140,00 €	61 576,00 €
D 6411 : Personnel titulaire	10 000,00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		17 000,00 €
D 6417 : Rémunérations des apprentis		1 860,00 €
D 648 : Autres charges de personnel		1 140,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	20 000,00 €
D 7391111 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	206,00 €	
D 7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		365,00 €
D 7391118 : Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes		705,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	206,00 €	1 070,00 €
D 65561 : Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	5 900,00 €	
D 65568 : Autres contributions		10 000,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 900,00 €	10 000,00 €
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel		19 400,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		19 400,00 €
R 70311 : Concession dans les cimetières (produit net)		1 500,00 €
R 7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique		1 200,00 €
R 7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	4 000,00 €	
R 7063 : Redev. et droits des services à caractère sportif et de loisirs		8 800,00 €
R 7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement		8 200,00 €
R 70688 : Autres prestations de services		800,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

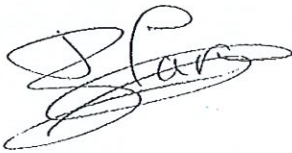
Publié le

ID : 059-215906041-20231202-2023\_11\_006-DE

S<sup>2</sup>LO

R 70878 : Remboursement de frais par des tiers		1 000,00 €
R 7088 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)		400,00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses	4 000,00 €	21 900,00 €
R 744 : FCTVA		1 700,00 €
R 7478 : Participations autres organismes		1 400,00 €
R 74836 : Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP		5 500,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		8 600,00 €
R 752 : Revenus des immeubles		9 500,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		9 500,00 €
R 773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale		10 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques		10 000,00 €

La secrétaire de séance,  
Guislain BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

